

d'engelures (lèvres, bouche, cordes vocales, œsophage, poumons) si le gaz est consommé directement à partir de la bombonne sans être préalablement chauffé.

Actuellement, aucun décès lié au protoxyde d'azote n'est à déplorer sur le territoire bruxellois, selon le système d'alerte précoce sur les drogues qui suit de près la situation, en centralisant notamment les informations relatives aux intoxications et aux décès liés aux drogues.

*(M. Pierre Kompany, doyen d'âge,
prend place au fauteuil présidentiel)*

Les asbl Eurotox et Modus Vivendi, subventionnées par la Commission communautaire française, m'ont fait savoir que des signalements de ce type leur ont été communiqués il y a plusieurs semaines par une association en contact avec les usagers et les travailleurs communaux.

Par ailleurs, l'asbl Transit, qui relève quant à elle de la Région, recueille un nombre croissant de constats à ce sujet de la part des communes, en particulier Anderlecht, Schaerbeek et Molenbeek-Saint-Jean.

Pour le moment, nous n'avons pas d'estimation précise du phénomène, mais nous disposons de certaines indications. À Schaerbeek par exemple, pour les années 2015 et 2016, environ 2.000 à 2.500 cartouches étaient comptabilisées annuellement. Pour l'année 2017, le même nombre a déjà été comptabilisé pour les deux premiers mois de l'année. On peut donc assurément parler d'une recrudescence très inquiétante de cette pratique qui concerne surtout les jeunes et parfois des mineurs très jeunes, à partir de douze ans.

Des policiers ont aussi fait part des mêmes constats et du fait qu'ils se sentent démunis face à ces pratiques qui par ailleurs ne sont pas illégales. Ils sont en demande d'outils ou de pistes pour pouvoir faire face au problème.

Afin d'estimer l'ampleur du phénomène et vérifier s'il s'observe au-delà des communes bruxelloises que j'ai citées, l'asbl Eurotox a lancé un message sur un forum traitant des tendances émergentes en matière de drogues. Ce forum est un outil réservé aux professionnels (accompagnateurs psychosociaux, médecins, thérapeutes, chercheurs, etc.) qui travaillent dans le domaine de l'usage de drogues. Il permet de partager et centraliser des observations et questionnements concernant l'apparition de nouveaux produits ou de nouvelles pratiques en lien avec l'usage de drogues.

La collecte d'informations est donc en cours. À ce stade, elle fait état d'une consommation de ce produit en milieu festif, par exemple sur les parkings des discothèques.

Le système d'alerte précoce sur les drogues, coordonné au niveau fédéral par l'Institut scientifique de santé publique et au niveau francophone par l'asbl Eurotox, est un dispositif qui peut être alimenté par le forum sur les tendances émergentes. Il permet d'avertir les professionnels ainsi que les usagers de la circulation de substances ou de pratiques particulièrement dangereuses pour la santé.

Jusqu'ici, aucun message d'alerte précoce relatif au protoxyde d'azote n'a été lancé, mais ce dispositif est susceptible d'être activé si nécessaire. Dans ce cas, un message d'alerte précoce sera envoyé par l'Institut

L'UTILISATION PROBLÉMATIQUE DU PROTOXYDE D'AZOTE À BRUXELLES

DE MME CATHERINE MOUREAUX

**A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE
EN CHARGE DE LA SANTÉ**

Mme Cécile Jodogne, ministre. - L'utilisation d'inhalants volatiles (gaz hilarant, poppers, hélium, etc.) par les jeunes n'est pas un phénomène nouveau. Par le passé, des problèmes locaux plutôt anecdotiques ont été ponctuellement identifiés ainsi que son utilisation en milieu festif.

Cette utilisation chez les jeunes est généralement récréative et passagère. Elle s'explique en partie par le faible coût des produits et par le fait qu'ils sont faciles à se procurer pour les mineurs, puisqu'on les retrouve en vente libre dans différents magasins. Ils sont largement utilisés par l'industrie alimentaire notamment et sont disponibles sur internet.

La consommation de ces produits n'est pas anodine pour la santé. Elle peut induire des maux de tête, des nausées, des vomissements, voire des troubles neurologiques et de la moelle osseuse en cas d'usage abusif et de concentration élevée. Il existe également un risque de lésion traumatique, par exemple à la suite d'une chute durant l'ivresse.

Quelques cas de décès ont été rapportés dans certains pays, apparemment causés par des œdèmes pulmonaires ou par une asphyxie. Il y a aussi un risque

scientifique de santé publique aux administrations, services d'urgence des hôpitaux et laboratoires, ainsi qu'à un réseau de médecins généralistes. L'asbl Eurotox se chargera ensuite de mettre en forme le message afin de le présenter sous un format A4 imprimable contenant :

- les informations disponibles permettant d'identifier la problématique (description du produit, photos, signes distinctifs éventuels) ;
- une description des effets et risques associés ;
- des conseils de réduction des risques et des renseignements utiles (numéros de téléphone des urgences, etc.).

Cette alerte sera ensuite relayée de manière pyramidale en Wallonie et en Région bruxelloise vers les intervenants de terrain et usagers par divers canaux : liste de distribution d'intervenants en prévention, réduction des risques et soins (près de 500 contacts), sites internet d'Eurotox, de Modus Vivendi et d'Infor-Drogues, partenaires du label Quality Nights ou d'autres interventions en milieu festif, blogs ou forums en ligne destinés aux usagers, réseaux sociaux, etc.

Par ailleurs, plusieurs acteurs se sont déjà mobilisés. Les services communaux qui ont constaté cette recrudescence ont pris contact avec les associations spécialisées dans la réduction des risques. Celles-ci ont pu fournir des informations sur le produit, son utilisation et les risques qui y sont liés, mais aussi sur les mesures de réduction des risques disponibles.

Au-delà de cette information actuellement délivrée aux communes à leur demande, les associations spécialisées définissent actuellement une stratégie pour faire face à ce phénomène. Plusieurs outils sont en cours de réflexion :

- la réalisation d'un dépliant sur la réduction des risques sur le sujet, tel qu'il existe en France. Il est réalisé par l'association Techno Plus. Une adaptation au contexte bruxellois est nécessaire. Cet outil devrait cependant être diffusé de manière encadrée et accompagnée par un dialogue, en ciblant les publics potentiellement concernés ;
- la formation d'acteurs de proximité, comme des gardiens de la paix et des éducateurs de rue, qui sont présents dans les rues et ont de nombreux contacts avec les jeunes. L'organisation de cette formation devrait se faire avec le soutien des communes ;
- la mise en place d'une procédure de signalement et d'information rapide entre acteurs communaux et acteurs de la réduction des risques sur les phénomènes émergents en matière de consommation de produits.

Ces mesures spécifiques viendraient compléter le dispositif existant composé des différentes associations de prévention et de réduction des risques agréées et subventionnées par la Commission communautaire française, qui informent le public jeune et les professionnels : point d'appui aux écoles en matière d'assuétudes, Infor-Drogues, Prospective Jeunesse, etc.

Les structures avec lesquelles mon cabinet est en contact attirent notre attention sur deux éléments. Une interdiction de ce produit et de ces cartouches n'aurait selon elles pas de sens. Ils sont largement disponibles dans le commerce, et sont tout à fait légaux, comme je l'ai mentionné précédemment.

Certes, l'utilisation qui en est faite ici constitue un détournement qui se rapproche de l'usage que l'on fait d'une drogue, mais on ne peut pas qualifier de « drogue » le produit en tant que tel. Il serait donc impossible de l'interdire et cela n'aurait d'ailleurs pas de sens.

Deuxième point d'attention : si ce phénomène est bel et bien inquiétant, il doit être replacé dans une problématique plus générale de consommation risquée de différents produits par des mineurs de plus en plus jeunes. Le problème se situe vraiment à ce niveau-là.

Ces consommations et polyconsommations risquées chez des personnes de plus en plus jeunes, au rang desquelles la consommation d'alcool occupe la première place, est une tendance lourde qui doit être prise très au sérieux. La consommation de protoxyde d'azote, sur laquelle l'attention a été attirée ces dernières semaines, doit être replacée dans l'ensemble des produits consommés et détournés par des adolescents de plus en plus jeunes. Le phénomène doit être abordé dans sa globalité.

En conclusion, vous l'aurez compris, je partage bien entendu les inquiétudes que vous avez exprimées et je suis évidemment de très près l'évolution de cette problématique.

Hier soir, j'ai reçu un complément d'informations du Centre antipoisons. Celui-ci a reçu très peu d'appels concernant le protoxyde d'azote : trois appels en 2016 et, jusqu'à présent, trois appels en 2017. Certes, nous abordons à peine le mois d'avril et cela pourrait indiquer une augmentation, mais celle-ci reste à confirmer dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Du côté flamand, d'après le « Vereniging voor Alcohol en andere Drugproblemen » (VAD), le centre d'expertise flamand en matière de drogues et d'assuétudes, des signalements similaires sont constatés à Anvers ainsi qu'à d'autres endroits, mais ils reviennent cycliquement depuis au moins quinze ans.

Telles sont donc les informations complémentaires que nous avons reçues hier. Je pense ainsi avoir fait un tour assez complet de la situation.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Le système d'alerte précoce est de la compétence de l'autorité fédérale. Nous n'avons pas la capacité de l'enclencher, même si Eurotox fait partie de cette « cascade ». J'imagine qu'il y a des seuils et que pour le moment, ils n'ont pas été jugés atteints. Cela ne veut pas dire que la problématique n'est pas discutée, réfléchie... Mais je ne peux pas vous donner la raison pour laquelle le système n'a pas encore été activé. Les responsables sont des professionnels qui ont sans doute de bonnes raisons pour agir ainsi.

Par ailleurs, le dépliant et la formation sont des outils sur lesquels la réflexion est encore en cours.

Je ne partage pas tout à fait votre avis sur le dépliant. J'ai précisé dans ma réponse qu'il était destiné à un public ciblé, et qu'il serait assorti d'un encadrement et d'un accompagnement. Il s'agit bien d'un support intéressant pour faire de la prévention ou de la réduction de risques à côté duquel nos associations qui travaillent en réduction des risques à la sensibilisation et l'information en matière de consommation de drogues vont utiliser tous les autres créneaux et outils habituels, des réseaux sociaux à la présence dans les lieux festifs. C'est en effet avant tout dans la prévention et la réduction des risques qu'il faut miser.

Les écoles font partie de ce réseau de publics cibles et de contacts. Malheureusement, c'est un produit en plus sur lequel il faut attirer l'attention. On connaît tous les systèmes de relais et d'information et ce sont ceux-là qu'il faut mettre en place. Je ne suis pas certaine pour autant qu'il faille systématiquement organiser de grandes séances d'information dans toutes les écoles : il ne s'agirait pas non plus d'augmenter la curiosité envers ces expériences, car c'est aussi un risque ! Le travail ciblé avec nos acteurs de terrain et la réaction des communes interpellées à ce sujet sont de bons canaux pour lutter contre ce phénomène inquiétant qui fait partie d'une tendance qui se confirme : le détournement de produits pour une consommation excessive, avec les problèmes de santé associés.